

Auteur cherche éditeur à prix normal

écrit par Daniel Pollett | 3 avril 2017

Daniel Blanchard Pollett

Citoyens ce roman est le vôtre

Roman



Lorsque j'avais écrit mon livre « Citoyens ce roman est le

vôtre », je pensais être édité dans notre grandissant monde patriote. Mais cela n'a pas été possible et je me suis donc tourné vers des éditeurs ordinaires, pour finalement opter pour Édilivre.

Cet éditeur présente les incontestables avantages de :

- 1) Accepter les tapuscrits en ligne.
- 2) Ne rien demander comme avance sur frais d'édition.
- 3) Laisser leur chance à des auteurs inconnus avec un large éventail de sujets.

Ne pas avoir à multiplier les frais de poste (aller et retour sinon mise au pilon du tapuscrit refusé) ne pas avoir à avancer des frais d'édition sans garantie de retour sous forme de droits d'auteur, avoir beaucoup de chances de voir son livre accepté même si l'on n'est pas connu donnent une approche plutôt optimale de l'édition.

Je précise ne pas avoir écrit ce livre avec un objectif financier, mais pour qu'il soit lu.

Pour la fortune, il faut soit être déjà connu, soit avoir la chance de circonstances particulièrement opportunes, comme cette pauvre femme devenue riche en ayant décrit ses heurs et malheurs d'alcôve avec Trouduc l'Audacieux. Le monde de l'édition est aussi sujet à bizarreries, puisque l'on a pu trouver un éditeur français publiant un livre ayant pour intitulé de « niquer » la France.

Mon éditeur présente cependant, avec effet-retard, les inconvénients de beaucoup d'autres, c'est à dire que de toute façon il faut pouvoir investir pour publier un livre. En effet, toutes les options promotionnelles de Édilivre, même la simple mention en liste destinée aux libraires, ou la présentation dans un salon du livre sont sujettes à paiement. Et pas à petit prix. Pour ce qui serait de commander moi-même

une quantité d'exemplaires dans le but de les vendre ultérieurement au cours de dédicaces, la ristourne accordée n'est intéressante qu'à partir d'un nombre conséquent et sujette à déduction des droits d'auteur. C'est pourquoi j'ai plus intérêt, pour des achats à l'unité ou guère plus, à les commander chez mon libraire, ce qui m'exempte aussi des frais de livraison.

À propos de prix, justement, j'avais été très contrarié de découvrir lors de la sortie de mon livre que celui-ci est proposé au prix de 37 €, soit le double de celui d'un livre ordinaire de publication courante. 37 € c'est le prix que l'on consacre à un gros livre ayant une belle couverture, comportant des photos, des cartes... Pas celui que l'on a envie d'investir dans un livre de présentation ordinaire, à couverture brochée et dépourvu d'illustration, quand bien même il soit imprimé sur plus de 420 pages. Je précise n'avoir pas été consulté à propos de ce prix plutôt dissuasif d'une part, et que la ristourne accordée aux intermédiaires diminue d'autant mes droits d'auteurs d'autre part, ce qui fait que ma préférence va aux commandes faites directement sur le site de l'éditeur.

Dernièrement, je reçois une proposition de présentation de mon ouvrage au Salon du Livre de Paris. Et pour une fois, je décide de souscrire à une option onéreuse, l'émission récemment consacrée à mon livre par TV-Libertés** me paraissant optimale pour précéder cette opportunité, qui la compléterait au mieux. J'ouvre donc la page documentaire sur cette option, et la... Et bien là, je trouve matière à écrire l'essentiel de ce qui suit :

« Monsieur,

j'aurais souhaité que mon livre « Citoyens ce roman est le vôtre » soit prochainement présenté au Salon du Livre de Paris, avec d'autant plus d'intérêt qu'il vient de faire l'objet de l'émission télévisée dont je vous ai communiqué les

références.

Cependant, en lisant les conditions retenues pour ce prochain salon, j'ai renoncé.

En effet, vous proposez un service payant pour une présentation de livres qui ne rapportera rien aux auteurs, puisque vous avez décidé de reverser tous les dividendes de ce salon à une association caritative.



Je pense que vous disposez-là un peu allègrement des droits d'auteurs, lesquels auteurs ne sont pas forcément tous convaincus d'œuvrer ainsi à une bonne action. Pour ma part, précisément, je ne partage pas du tout cette opinion puisqu'elle participe, le plus souvent, à un suicide collectif de mes contemporains français de par la préférence étrangère manifestée, prouvée, revendiquée et assumée de nombreuses fois depuis longtemps, y compris et récemment encore dans le domaine associatif *.

Divers passages de mon livre sont précisément consacrés à dénoncer les incohérences, les abus et la discrimination envers les Français démunis ou en difficulté matérielle, venant aussi bien du domaine politique ou gouvernemental qu'associatif. La démesure de ces inégalités envers des Français ayant cotisé à notre système de sécurité sociale, dont la misère actuelle est délaissée au profit de nouveaux

venus dont le moins qu'on puisse en dire est que certains nous posent de graves problèmes -sans parler du plus tragique- fait que, dans ce livre, je qualifie les membres de ces associations d'« idiots utiles ».

Je n'ai certes pas écrit cet ouvrage dans le but de faire fortune -cela aurait été fort prétentieux- mais je ne suis pas disposé à abandonner mes droits d'auteurs au profit de l'une de ces associations dont je ne partage pas la motivation. De plus, je ne suis pas du tout sûr que la publicité indirecte produite par la vente de mon livre à ce salon nous apporterait tant de ventes ultérieures que j'amortirais l'investissement demandé.

Vous comprendrez donc aisément que j'aie renoncé à solliciter ma participation à ce salon, d'autant plus que de toute façon mon ouvrage retrouverait là comme ailleurs son principal handicap : son prix. Je vous ai demandé précédemment de bien vouloir étudier la possibilité de réviser ce prix, mais vous ne m'avez toujours pas répondu à ce sujet. En effet, j'estime que la publicité qui lui a été faite grâce à TV-Libertés aurait dû faire venir à nous un grand nombre de lecteurs, sans commune mesure avec les ventes effectuées depuis la diffusion de l'émission et sa reprise par plusieurs sites d'information connus de nombreux lecteurs potentiels.

Bien cordialement.

Daniel Blanchard Pollett

* Exemple non exceptionnel :

<http://resistancerepublicaine.com/2017/01/22/les-francais-payent-305000-euros-pour-une-association-qui-leur-est-interdite/> »

Je n'ai, à ce jour reçu aucune réponse concernant cette lettre.

Si vous avez connaissance d'un éditeur à prix normal

susceptible de reprendre l'édition de ce livre,

je suis preneur !

**

<http://www.tvlibertes.com/2017/01/05/13079/livre-libre-blanchard-pollet>